

CENTRE REGIONAL D'ETUDES ET D' ACTIONS POUR LES HANDICAPS ET INADAPTATIONS EN LIMOUSIN (CREAHIL)
Rue du Buisson 87170 Isle – Tél: 05.55.01.78.68 / Fax: 05.55.01.78.69 - E-mail: creahil@wanadoo.fr / Web: www.creahil.com

**

PROGRAMME REGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES DU LIMOUSIN (PRITH)
Rue du buisson 87170 Isle - Tél : 05.55.50.78.12 / Fax : 05.55.01.78.69 – E-mail : prithlimousin@orange.fr / Web www.prith-limousin.com

Directeur de publication : Laurent DEBRAC H – Comité de rédaction : Caroline PATRIS, Dominique NADAUD, Jean AUTIER –
Diffusion : Isabelle JARDILLIER, Fauzia ENNEBET, Christian MOREAU, Marina LEBLANC

SOMMAIRE THEMATIQUE :

Les établissements, services & associations du secteur social et médico-social.....	p : 1
Exclusion sociale.....	p : 2
Le handicap.....	p : 3
☞ Zoom sur la scolarisation.....	p : 4
☞ Zoom sur « insertion professionnelle et handicap ».....	p : 5
Les manifestations nationales.....	p : 5
L'actualité en Limousin	p : 6
Les agendas du CREAHIL et du PRITH.....	p : 7

Formation CREAHIL

« NEGOCIER ET ELABORER SON PLAN SENIORS »

Le vendredi 4 décembre 2009 au CREAHIL à Isle (87)
Intervention : Maître JF MARTIN du cabinet FIDAL.

La loi n°2008-1330 du 17/12/2008 précise que les entreprises, y compris les établissements publics, employant au moins 50 salariés ou appartenant à un groupe dont l'effectif comprend au moins 50 salariés sont soumises à une pénalité de 1% des rémunérations lorsqu'elles ne sont pas couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'emploi des seniors. Cette accord ou plan d'action doit être transmis à l'administration avant le 31/12/2009. Attention notre secteur n'est pas couvert par un accord de branche. Pour en savoir plus sur le contenu de la formation consultez le site du créahil dans la rubrique agenda : <http://www.creahil.com/agenda/menuagenda.html>

Coût par personne : 150€ + 18€ de repas par personne.

**Pré-inscription indispensable
avant le 20 novembre 2009.**

◆ LES ETABLISSEMENTS, SERVICES & ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

☞ ANAP – NOMINATIONS

Arrêté du 19 octobre 2009 portant nomination du **directeur général** du groupement d'intérêt public « Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux » (JORF n°0248 du 25 octobre 2009)

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C9BB96B3A374DFEE8DE524F7B08FA8B4.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000021191180&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Arrêté du 19 octobre 2009 portant nomination du **président du conseil d'administration** du groupement d'intérêt public « Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux » (JORF n°0248 du 25 octobre 2009)

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C9BB96B3A374DFEE8DE524F7B08FA8B4.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000021191182&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Arrêté du 19 octobre 2009 portant nomination au **conseil d'administration** du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux » (ANAP) (JORF n°0248 du 25 octobre 2009)

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C9BB96B3A374DFEE8DE524F7B08FA8B4.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000021191178&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

☞ ASSOCIATIONS

Arrêté du 14 octobre 2009 portant création du répertoire national des associations (JORF n°0247 du 24 octobre 2009). « (...) La finalité de ce traitement est de : faciliter l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs aux obligations déclaratives des associations ; simplifier et dématérialiser les procédures applicables aux associations ; permettre la production de données statistiques générales et impersonnelles contribuant à la connaissance du monde associatif français. (...) » Voir le texte :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021190323&fastPos=37&fastReqId=946584258&categorieLien=id&navigateur=naturetextenavigateur&modifier=ARRETE&fastPos=37&fastReqId=946584258&oldAction=rechTexte>

☞ A SUIVRE

Le ministère de la santé a évoqué la possible mise en place d'un groupement de coopération sanitaire (GCS) sur un territoire de santé pour les activités de psychiatrie et susceptibles de regrouper des établissements sanitaires, médico-sociaux et des associations de patients et de famille. « Ce GCS permettrait de fédérer l'ensemble des établissements et acteurs de santé en charge de la psychiatrie autour de la définition et de la mise en oeuvre d'une stratégie cohérente commune sur un territoire. Il regrouperait des établissements publics de santé, des établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic), des établissements privés assurant une mission de service public, des établissements médico-sociaux (...), des représentants des usagers patients et familles". Il s'agirait donc d'une GCS regroupant des établissements sanitaires, des établissements médico-sociaux et des associations » Source : Dépêche APM - PARIS, 28 octobre 2009

☞ SECURITE INCENDIE : MESURES D'EVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES

04/11/2009- PLFSS 2010

La commission des affaires sociales du Sénat a présenté, le 4 novembre 2009, ses analyses et ses propositions concernant le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2010. notamment, la Sénatrice Sylvie Desmarescaux - pour répondre aux inquiétudes des associations œuvrant dans le champ du handicap - déposera un amendement visant à limiter l'impact, pour les personnes accueillies en maisons d'accueil spécialisées (MAS), de l'augmentation du forfait hospitalier, prévu par le PLFSS.

Adopté la veille par l'Assemblée nationale, le texte sera examiné en séance publique par le Sénat à compter du 9 novembre. Source : Gazette Santé Sociale, en savoir Plus :

<http://www.gazette-sante-social.fr/actualite/actualite-generale-Le-Senat-demande-des-mesures-immediates-pour-faire-face-aux-deficits-sociaux-13854.html>

Voir le projet de loi :

<http://www.senat.fr/dossierleg/plfss2010.html>

☞ JURISPRUDENCE

Responsabilité sans faute de l'État engagée sur les faits des mineurs placés en établissements spécialisés

➤ **Conseil d'État 13 novembre 2009 - 6ème/1ère SSR – Garde des Sceaux, ministre de la justice – 306517**

Consultable sur Légifrance :

<http://legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000021263055>

La victime (faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire « jeune majeur » décidée par le juge des enfants)

A été agressé physiquement par trois jeunes mineurs placés dans le même foyer (FAE) dans le cadre de l'ordonnance 1945.

Au plan pénal, chacun des trois agresseurs a été condamné à sept mois de prison, avec mise à l'épreuve, pour "violences volontaires aggravées commises en réunion".

Au civil, ils ont été condamnés, solidairement, à verser 3000 € à la victime, ultérieurement reconnue incapable majeur et placée sous tutelle de l'association tutélaire des inadaptés.

La responsabilité civile des parents a été écartée au motif qu'ils "n'exerçaient aucune surveillance sur leurs enfants lorsque les faits délictueux ont été commis".

Devant l'insolvabilité des mineurs, la victime s'est retournée contre le ministre de la justice. Lequel a rejeté la demande au motif que la réparation incombait aux agresseurs condamnés et que la responsabilité sans faute de l'Etat ne pouvait être engagée, la victime ayant la qualité d'usager du service public. Le tribunal administratif de Poitiers écarte l'argumentation du ministère dont le pourvoi en cassation a été rejeté par le Conseil d'Etat.

Cet arrêt attire l'attention à double titre : il confirme la responsabilité de plein droit de l'Etat au titre des faits dommageables commis par des mineurs confiés à une structure relevant de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), d'autre part, il admet pour la première fois que cette responsabilité soit engagée lorsque la victime a la qualité, comme les auteurs du dommage, d'usager de l'établissement. Ce faisant, il abolit en partie la distinction entre la "victime-tiers" et la "victime-usager" des services publics.

Ce faisant, le Conseil d'Etat s'aligne sur la solution dégagée en 2000 par la Cour de cassation dans une affaire mettant en jeu la responsabilité des établissements et services privés de la protection de l'enfance (*Cass. 2è civ, 20 janv. 2000, Le Faou c/ MAIF et a - consultable sur Légifrance :*

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000007041971&fastReqId=85396952&fastPos=1>

Source : TSA quotidien

☞ INFORMATIONS GENERALES

Rapport annuel du Secours Catholique « La pauvreté au féminin »

« Jeudi 5 novembre 2009, le Secours Catholique publie son rapport annuel sur la situation des 1 400 000 personnes qu'il a aidées en 2008. Cette année, cette étude met plus particulièrement l'accent sur les causes et les conséquences de la pauvreté des femmes. Elles représentent 54,4 % des personnes accueillies en 2008 par l'association, alors qu'elles n'étaient que 51 % en 1999. Parmi elles, 90 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. »

Rapport annuel du Secours Catholique - Statistique d'accueil 2008 : « La pauvreté au féminin », 80p
Télécharger le rapport :

<http://www.secours-catholique.org/telechargements/Rapport-Statistique-2008-Secours-Catholique.pdf>

Visitez le Site du Secours Catholique :

<http://www.secours-catholique.org/>

10-11-2009 - RSA au moins de 25 ans

L'Assemblée nationale a voté le 10 novembre l'extension du revenu de solidarité active (RSA) aux moins de 25 ans ayant déjà travaillé, lors de l'examen des crédits "Solidarité, insertion, égalité des chances" dans le cadre du budget 2010, une mesure annoncée fin septembre par Nicolas Sarkozy. Cette extension entrera en vigueur en 2010.

Par ailleurs, L'amendement gouvernemental voté par les députés confie officiellement aux missions locales l'accompagnement des bénéficiaires du RSA "jeunes".

Source : dépêche APF

Articles à lire :

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jEn5s0sC-y2CRXgQHEaOw0Em3zCA>

http://www.lemonde.fr/politique/article/2009/11/10/l-assemblee-nationale-a-vote-l-extension-du-rsa-au-moins-de-25-ans_1265488_823448.html

☞ LOGEMENT / HEBERGEMENT

28/10/2009 - Le comité de suivi du DALO alerte «sur le non-respect de la loi»

Le Comité de suivi sur le DALO (Droit Au Logement Opposable) vient de remettre au gouvernement son troisième rapport. Il appelle l'Etat à "conduire la bataille de l'offre". Il rappelle à cet égard que les ménages prioritaires pourraient être logés "si les préfets utilisaient tous les outils réglementaires dont ils disposent".

Source : Gazette Santé Sociale

Téléchargez le rapport :

http://www.lagazettedescommunes.com/actualite/pdf/troisieme_rapport_dalo_2009.pdf

10/11/2009 – Un plan gouvernemental pour les SDF et les mal logés

Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat au logement, a annoncé en Conseil des ministres, des mesures autour de la mise en place d'un "service public de l'hébergement et de l'accès au logement". En savoir plus sur le portail du gouvernement :

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/le-gouvernement-va-mettre-en-place-un-service-public-de-l-hebergement-et-de-l-acces-au->

CHRS / Dotations

Arrêté du 15 octobre 2009 pris en application de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale - JORF n°0247 du 24 octobre 2009

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0C91E12AB19573A7E614B070F46AFF3F.tpdjo10v_1?cidTexte=JORFTEXT000021190170&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Subventions pour l'hébergement

Décret n° 2009-1293 du 26 octobre 2009 relatif au financement des résidences hôtelières à vocation sociale et à la création d'établissements d'hébergement : développe les nouvelles dispositions concernant les subventions pour la création d'établissements d'hébergement et de résidences hôtelières à vocation sociale.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021201390&fastPos=1&fastReqId=1935978781&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

☞ INSERTION PROFESSIONNELLE

Réussite professionnelle

Arrêté du 19 octobre 2009 relatif à la création de l'allocation financière « **Parcours de réussite professionnelle - PARP** » pour soutenir le parcours d'intégration de jeunes qui, arrivés en France au cours de leur scolarité, ont réussi avec succès leur baccalauréat et s'engagent dans des études supérieures en institut universitaire de technologie, en section de techniciens supérieurs ou en classe préparatoire aux grandes écoles. (JO n°0250 du 28 octobre 2009) :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E24E8EC6812031F7DD5AB847735EE674.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000021204862&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

☞ **INFORMATIONS GENERALES**

04/11/2009 - **Création du Comité interministériel du handicap**

Xavier Darcos, Ministre du Travail, et Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, ont présenté, le 4 novembre 2009 en conseil des ministres, le décret créant le Comité interministériel du handicap (CIH). Ce comité se substituera à la Délégation interministérielle aux personnes handicapées (DIPH). Il sera présidé par le Premier Ministre et composé des ministres les plus concernés par les politiques menées en faveur des personnes handicapées et de leurs familles. Ses travaux seront préparés par un secrétaire général qui coordonnera également la mise en œuvre de ses décisions du CIH

Et aussi le Portail du gouvernement :

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/creation-du-comite-interministeriel-du-handicap>

Voir le texte : Décret n° 2009-1367 du 6 novembre 2009 portant création du comité interministériel du handicap (JORF n°0261 du 10 novembre 2009).

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021245493&dateTexte=&categorieLien=id>

Le CIH est chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat en direction des personnes handicapées. Il devra permettre de «renforcer la cohérence interministérielle de la politique du handicap». Il veillera au respect de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et à l'accès aux droits des personnes handicapées et de leurs familles. Il s'assurera également du «respect des objectifs pluriannuels des politiques menées en faveur des personnes handicapées». Il préparera la conférence nationale du handicap, dont la loi Handicap du 11 février 2005 a prévu la tenue tous les trois ans. La prochaine réunion devrait se tenir en 2011.

Source la Gazette Santé Sociale : <http://www.gazette-sante-social.fr/actualite/actualite-generale-Creation-du-Comite-interministeriel-du-handicap-13910.html>

4ème recours d'une MDPH contre l'Etat

« Et de quatre. La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris vient, à son tour, de déposer un recours contre l'Etat devant le tribunal administratif pour récupérer une dette de 600 000 euros. Cette somme correspond aux compensations financières que l'Etat aurait dû verser pour les emplois non mis à disposition par ses directions départementales »...Lire la suite sur Gazette Santé Sociale : <http://www.gazette-sante-social.fr/actualite/actualite-generale-4eme-recours-d-une-MDPH-contre-l-Etat-13815.html>

☞ **LES TEXTES**

Accessibilité

Arrêté du 21 octobre 2009 relatif au référentiel général d'accessibilité pour les administrations : approbation du référentiel publié sur le Site :

www.referencessmodernisation.gouv.fr. **Voir l'arrêté :** http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D5BE4D79E0E9E01B4E0B907BE0F36D90.tpdj017v_3?cidTexte=JORFTEXT00021208630&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Prise en charge de la douleur

Circulaire DHOS/E2/F2 n° 2009-269 du 24 juillet 2009 relative au financement par le fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) du programme national d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 : http://www.sante-sports.gouv.fr/fichiers/bo/2009/09-09/ste_20090009_0100_0047.pdf

Proposition de loi relative au droit de finir sa vie dans la dignité...

... sera examinée par les députés le 19 novembre.

Voir le texte : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion1960.asp>

10-11-2009 – « **Prise en charge des personnes handicapée vieillissante...A suivre** »

« Le gouvernement pourrait devoir instituer un dispositif de suivi des établissements et services sociaux et médico-sociaux qui accueillent des personnes handicapées de 40 ans et plus. C'est du moins ce que les députés ont voté dans le cadre du projet de budget pour 2010. Un autre amendement soutient le développement de solutions adaptées aux besoins de ces publics fragiles. » Source : TSA Quotidien

☞ **LES HANDICAPS SPECIFIQUES**

Autisme et pédagogique - page web de l'INSHEA : <http://autisme.inshea.fr/>

Déficience visuelle

Réalisation d'un document spécifique sur l'évaluation de l'enfant en situation de handicap visuel - GALLAY (Luisa) – octobre 2009 - http://www.csp-szh.ch/fileadmin/data/1_szhcsp/7_zeitschrift/Archiv/Gallay.2009.10.pdf

Handicaps rares

Le premier schéma national d'organisation sociale et médico-sociale pour les handicaps rares, arrêté pour cinq ans est téléchargeable en intégralité sur le Site de la CNSA :

http://www.cnsa.fr/article.php3?id_article=718

« **Évaluer les situations de handicap d'origine psychique** » par Jean-Yves BARREYRE, Bulletin d'information du CREAI Bourgogne n°297, nov. 2009. <http://www.creaibourgogne.org/04/archives/2009/297-11-1.pdf>

☞ **SANTE MENTALE**

Rapport du Centre d'Analyse Stratégique sur la santé mentale : **"la santé mentale, l'affaire de tous"**

« La santé mentale ne concerne pas seulement le traitement des pathologies lourdes. Elle touche l'ensemble des facteurs qui conditionnent le bien être dans notre société. Au-delà d'un examen détaillé de la santé mentale des Français, Ce travail s'attache à tirer les enseignements des pays étrangers en avance dans la mise en œuvre de programme de prévention. Mais il montre également que

de nombreuses politiques publiques en France tendent à prendre en compte de mieux en mieux cette dimension structurante des personnes. » A consulter sur : http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1080

ZOOM SUR LA SCOLARISATION

Continuité de l'accompagnement scolaire des élèves handicapés

Circulaire n° 2009-135 du 5 octobre 2009 sur la continuité de l'accompagnement scolaire des élèves handicapés: rappelle les modalités à suivre pour assurer le recrutement, la qualification et les compétences des auxiliaires de vie scolaire individualisée (AVS-i) afin d'assurer la continuité de l'accompagnement scolaire des élèves handicapés.

Bulletin officiel n°39 du 22 octobre 2009 - <http://www.education.gouv.fr/cid49300/mene0922380c.html>
29/10/2009 - **Les associations n'ont repris que 23 AVS à ce jour :**

Les associations de défense des droits des enfants handicapés (FNASEPH – UNAPEI - FGPEP ayant signé fin août avec l'Etat une convention cadre) n'ont embauché à ce jour que 23 auxiliaires de vie scolaire (AVS) sur les 1.000 à 1.500 qu'elles pouvaient reprendre, après l'arrivée à terme de leurs contrats aidés fin août.

Selon ces associations, la circulaire d'application du dispositif tardait à être publiée, ce qui ne les incitait pas à se lancer. Le texte est finalement paru au Bulletin officiel le 22 octobre (Cf. plus haut). Il permet aux inspecteurs d'académie d'établir des listes départementales des personnels qui peuvent être repris par les associations, en fonction du besoin de l'enfant d'être suivi par la même personne, ou de "compétences spécifiques" de l'accompagnant.

Par ailleurs, le ministère anime depuis la rentrée un groupe de travail sur la création d'un véritable métier d'accompagnant, qui rassemble six associations. Selon l'Unapei, "un document de synthèse" devrait voir le jour en décembre. *Source : Gazette santé Sociale*

ZOOM :

INSERTION PROFESSIONNELLE & HANDICAP

☞ MOBILISATION POUR L'EMPLOI

Charte de l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Nadine Morano a souhaité encourager la mobilisation des plus grandes entreprises de l'économie française dont elle recevait les représentants vendredi 13 novembre. Point d'orgue de la rencontre : la signature d'une "charte de l'insertion professionnelle des personnes handicapées" dont l'objectif est « de développer les échanges entre les entreprises et les administrations concernées sur l'ensemble des aspects de la politique d'insertion professionnelle ». Consulter la Charte : http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_CAC_40-2.pdf

La semaine pour l'emploi des personnes handicapées - du 16 au 22 novembre

Information: comme l'an dernier, la web-TV Handichat proposera tout au long de la semaine des programmes thématiques consacrés à l'orientation professionnelle, à la

recherche ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, ainsi que des « chats » avec des entreprises, des interviews, des ateliers... : <http://www.handichat.fr/>

A consulter aussi :

- ✓ **Des nouvelles mesures mobilisables par le FIPHP pour les employeurs publics, notamment:**
 - accessibilité des lieux de travail
 - pérennisation des contrats d'accompagnement dans l'emploi

<http://www.fiphfp.fr/>

- ✓ **Les aides de l'AGEFIPH dans le cadre du plan de soutien 2009-2011 :**

<http://www.agefiph.fr/>

☞ LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

Tableau de bord emploi/chômage des personnes handicapées - AGEFIPH, n°29, 2009

http://www.agefiph.fr/upload/files/1254824222_TB%20national%20N%29%20sept%202009.pdf

Etude DARES – Octobre 2009 – N° 44.3 – 7p « L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé en 2007 »

A télécharger sur :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2009-10-44-3.pdf>

☞ LES CHIFFRES DE L'EMPLOI EN LIMOUSIN

Les chiffres de la demande d'emploi en LIMOUSIN, fin juin 2009

Consultez le « tableau de bord juin 2009 » sur le site du PRITH in publication : <http://www.prith-limousin.com/downloads/tabdebordprithsemestre12009.pdf>

☞ TRAVAILLEURS HANDICAPES & CODE DU TRAVAIL

Les travailleurs handicapés dans le code du travail français : un e-dossier professionnel réglementaire.

Mis à jour du nouveau code du travail - CTNERHI, octobre 2009

http://www.ctnerhi.com/fr/ctnerhi/pagint/centre_doc/dossiers_electro/dossier_electro_1/intro_TH.php

☞ ACCESSIBILITE

Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés. *Ce décret définit les nouvelles obligations des employeurs relatives à l'accessibilité des lieux de travail aux personnes handicapées.*

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021187284&dateTexte=&categorieLien=id>

☞ FORMATION PROFESSIONNELLE

La réforme de la formation professionnelle continue - 30 octobre 2009

<http://www.vie-publique.fr/focus/formation-professionnelle-offre-diversifiee-personnalisee.html?xtor=EPR-56>

LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

La Circulaire DGEFP 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010 : précise la possibilité de prolongation jusqu'à 60 mois de la durée maximale des conventions CAE et CIE notamment pour les publics handicapés
A consulter (en Pdf) sur le Site du PRITH Limousin :
<http://www.prith-limousin.com/downloads/circulairecontatuniqueinsertion.pdf>



OUVRAGE

« **Travailleurs handicapés en milieu ordinaire : des outils pour mieux les accompagner** »
Christophe PERNET, Dominique SAVARD
Edition : Editions ERES
Collection : Trames
Parution : 2009
ISBN : 978 2 7492 1102 2

LES MANIFESTATIONS NATIONALES

27^{èmes} Journées Nationales de formation des personnels des MAS et FAM

« **Composer avec les paradoxes : l'art et la manière d'accompagner au quotidien** »

Les 19, 20 et 21 mai 2010 à la Baule (Palais des Congrès)
Journées Nationales organisées par le CREAI Pays de la Loire - Renseignements et inscriptions : – Tél. 02 28 01 19 19 / Fax. 02 51 78 67 79 / info@creai-nantes.asso.fr
Télécharger la plaquette et le bulletin d'inscription sur le Site du CREAI : www.creai-nantes.asso.fr

MANIFESTATIONS SUR L'AUTISME ET LES TED

2^e Assises de la psychiatrie médico-sociale

« **Autisme, à tout âge, quelles institutions ? Leur place dans le secteur médico-social aujourd'hui** ».

Du 23 au 25 novembre 2009, à Paris
Assises organisées par l'Association scientifique de psychiatrie institutionnelle (AsPI)
Contact : AsPi, 240 boulevard Voltaire, 75011 Paris - Tél. : 01 43 71 62 60 - E-mail : roger.salbreux@wanadoo.fr

« **Comprendre l'autisme vers une nouvelle réalité de l'autisme** »

Les 4 et 5 décembre 2009 à Paris (le 04/12 à la Mairie de Paris, Grand Auditorium ; le 05/12 au Palais des Congrès de Paris) - Journées Nationales Autisme France
Renseignements : Tél. 04 93 46 01 77
autisme.france@wanadoo.fr www.autismefrance.org
Programme :
<http://autisme.france.free.fr/images/congres/2009/depliant%202009.pdf>

« **Quand les parcours thérapeutiques croisent la maison des personnes handicapées – Quelle place pour les équipes pédopsychiatriques ?** »

Le 11 décembre 2009, à Paris 7^e (Salle de conférence ASIEM)

Colloque organisé par la Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Discipline Associées (SFPEADA) - Nombre de places limité (400) : inscription préalable obligatoire

Contact : SFPEADA - Centre de la Mère et de L'Enfant - 11 rue Général Cerez - 87000 LIMOGES - sfpeada@gmail.com – Télécopie : 05.55.32.89.94
Télécharger le programme et le Bulletin d'inscription sur le Site de la SFPEADA : <http://www.sfpeada.fr>

Colloque International - 1^{er} colloque sur « **Analyse du comportement et troubles du développement – perspectives de recherche fondamentale et appliquée** »

Les 10 et 11 décembre 2009 à Lille - www.meshs.fr/BADD09

« **Regards Croisés - L'autisme : de l'imagerie cérébrale fonctionnelle aux modèles cognitifs** » -

Les 4 & 5 février 2010 à Brest (Faculté de Médecine)
Journées à l'initiative du Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent - Inscription avant le 28/01/2010

Renseignements et inscriptions : au Secrétariat du Professeur LAZARTIGUES - Hôpital de Bohars - 29820 BOHARS – alain.lazartigues@chu-brest.fr – Tél : 02.98.01.50.46.

« **Autisme et TED : la scolarisation dans tous ses états...** »

Les 28 et 29 mai 2010 à Paris
Manifestation scientifique organisée par l'INSHEA
Pour en savoir + ou téléchargez le programme et le bulletin d'inscription, voir le Site INSHEA : http://www.inshea.fr/manifestation_detail.php?id=868&id_menu=2&id_ssmenu=35&id_rubrique=1&id_ssrubrique=141



OUVRAGES

« **Autisme et parentalité** »
Christine Philip
Ed. Dunod - Collection Action Sociale 304 pages - 2009
EAN13 : 9782100526611



Le syndrome d'Asperger à l'épreuve de la clinique
Auteurs : Jos Valkenborg Le centre de communication concrète & Peter Vermeulen
Ed. Dunod - Collection Action Sociale 176 pages - 2009
EAN13 : 9782100526727

◆ L'ACTUALITE EN LIMOUSIN

☞ LE MOIS DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE

- ✓ **Portes ouvertes des établissements sociaux et médico-sociaux (PEP 19 et 87)**
du 23 au 28 novembre
Contact PEP 19 : 05.55.20.01.41
Contact PEP 87 : 05.55.30.17.09
- ✓ **Journées portes ouvertes PEP 23**
Le 28 novembre (Visite du CAMSP de Guéret)
- ✓ **« Les Utopies managériales »**
Le 25 novembre 2009 de 16h à 18h à Isle
Rencontre organisée par l'URIOPSS
Auvergne/Limousin
Contact : Corinne Chervin 04.73.19.63.40
- ✓ **« L'économie Sociale et Solidaire, un autre mode de développement pour les espaces ruraux »**
Le 26 novembre à Guéret (Cinéma le Sénéchal), de 9h à 18h
Colloque proposé par le Conseil Général de la Creuse
- ✓ **« Intérêt général ou utilité social : quelles spécificités des associations ? »**
Le 27 novembre 2009 à Limoges (Chéops)
2^{ème} rencontre de la Vie Associative organisé par le CPCA (*Conférence permanente des coordinations associatives*)
Contact : CPCA Limousin 05.55.35.81.24 – mdh.limoges@free.fr

➤ Consultez le programme sur :
www.lemois-ess.org

☞ FORMATIONS

« Négocier et organiser son plan seniors »

VOIR ENCADRE PAGE 1

Le 4 décembre 2009. Formation organisée par le CREAHL. Pré inscription avant le 20 novembre
Contact CREAHL : 05.55.01.78.68.

« Le vieillissement des personnes handicapées »

Le 1er décembre 2009 de 8h30 à 17h00 à Limoges (Hôtel de Région)

Journée technique de l'Union Interrégionale des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux (U.I.R.E.S.M.S.)

Inscription avant le 20 novembre 2009 – Frais d'inscription : 20€ -

Contact : Gaëlle LEMARIE, Directrice Adjointe - Etablissement Public Départemental de Clairvivre - cité de Clairvivre – 24160 SALAGNAC -

Tél : 05 53 62 23 00 / Fax : 05 53 62 23 99 / Mail : direction@epd-clairvivre.com

☞ OUVRAGE



Les handicaps psychiques
Concepts, approches, pratiques
Gérard Zribi, Thierry Beulné (dir.)
Edition EHESP 2009 - 224 p.
ISBN 978-2-8109-0011-4

◆ LES AGENDAS DU CREAHL

Le 27/11 - Réunion de la Commission Mixte Permanente CHE

Le 01/12 & 02/12 à Paris – Assemblée Générale ANCREAI

Le 03/12 à Isle au CREAHL – Comité d'Entente : réunion du comité de rédaction de la Charte

Le 03/12 à Isle au CREAHL – Réunion du groupe de travail sur l'offre de service du CREAHL, à 14h

Le 07/12 à Budelière à la MAS de Sauzet – Réunion du groupe Polyhandicap, animé par le CREAHL, à 14h

Le 08/12 Réunion du Comité d'Entente

Le 08/12 à Paris – Participation aux rencontres nationales CRA/MDPH

Le 15/12 à Limoges, à la DRASS – Réunion du groupe de travail 1 du CTRA sur « la formation des professionnels et des aidants », co-animé par la DRASS et le CREAHL, à 9h30

◆ LES AGENDAS DU PRITH

Le 24/11 Participation au Service Public de l'Emploi Régional

Le 25/11 Réunion de travail concernant l'analyse des besoins des publics avec un handicap psychique en Haute-Vienne

Le 26/11 Intervention aux journées nationales de la FAGHER

Le 30/11 Réunion du groupe de travail handicap psychique Haute-Vienne

Le 08/12 Réunion d'échanges avec l'ensemble des EA du Limousin

Le 08/12 Bilan intermédiaire de l'action APAJH, d'accompagnement et de soutien des jeunes apprentis handicapés

Le 11/12 Réunion technique concernant le suivi de la convention Etat/Région/Agéfiph au sujet du développement de la formation des personnes handicapées.

Le 15/12 à Limoges, à la DRASS – Participation au groupe de travail 2 du CTRA sur « Articulation, coordination des prises en charge sanitaire, médico-sociale et scolaire », co-animé par la DRASS et l'ARH, à 14h30.

Le 16/12 à Isle, IME Bertha Roos – Commission Polyhandicap CHE.

Le 15/12 Participation au Service Public de l'Emploi Régional

Le 15/12 organisation d'un bilan intermédiaire concernant la mise en place des formations courtes AGEFIPH

Le 16/12 Réunion du Comité de Pilotage du plan de professionnalisation dans les EA et les ESAT du Limousin

Le 16/12 Animation des cellules opérationnelles maintien dans l'emploi – 19-23-87 –